

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 5 avril 2019

**10<sup>ème</sup> Commission**

N° CP-2019-4-10-1

### Service instructeur

DSOL - Service de protection maternelle et infantile

### Service consulté

## **FINANCEMENT DE 24 POSTES D'ANIMATEURS EXERCANT DANS 17 RELAIS ASSISTANTS MATERNELS POUR UN MONTANT TOTAL DE 29 175 EUROS**

Résumé : Il est proposé la mise en paiement des subventions concernant le financement des postes d'animateurs de Relais Assistants Maternels pour un montant total de 29 175 € réparti entre les 17 organismes énumérés dans la liste jointe à ce rapport.

Lors de sa session budgétaire du 14 décembre 2018, l'Assemblée départementale a approuvé un crédit de 65 000 € pour participer au financement des postes d'animateurs de Relais Assistants Maternels (RAM) à raison de 1 500 € par poste équivalent temps plein par année pleine, soit 51 postes d'animateurs, dont certains à temps partiel.

Les RAM s'inscrivent dans des projets globaux d'actions en faveur de la petite enfance et bénéficient d'un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales.

Leurs missions principales sont :

- de favoriser la rencontre et les échanges des assistants maternels, des enfants accueillis et des parents et le décloisonnement entre les divers modes d'accueil au plan local,
- d'organiser l'information des parents et des assistants maternels,
- d'entrer en contact avec les gardiennes non agréées, les informer, les inciter à sortir de la clandestinité,
- de susciter et promouvoir la formation des assistants maternels.

Une première tranche de ces subventions concerne 24 animatrices de Relais Assistants Maternels du Haut-Rhin, gérés par 17 organismes différents, pour un montant total de 29 175 € réparti selon la liste ci-jointe.

Il vous est proposé, conformément à la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-10-1 du 14 décembre 2018, d'accorder pour l'année 2019 les subventions correspondantes reprises dans le tableau joint.

Le rapport est inscrit à l'ordre du jour de la 10<sup>ème</sup> Commission du 29 mars 2019.

La dépense est à imputer sur le programme G723, chapitre 65, fonction 41, natures 6574, 65734, 65735 et 65737, service 501.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT